

Paris, le 20 mars 2020

Note à l'attention du personnel du CIDJ

Bonjour à tous,

Je reviens vers vous pour vous tenir informés de la situation générale.

Depuis 1 semaine, chacun d'entre nous s'organise au mieux pour assurer une continuité de ses activités auprès de nos publics : jeunes, familles et professionnels.

Ce lien que nous maintenons avec les jeunes comme avec nos partenaires est en effet essentiel et je tenais à vous remercier pour votre implication, votre réactivité mais aussi votre sens de l'initiative face à des situations parfois complexes.

Les actions de communications pour informer de la continuité de nos activités ont été anticipées et sont quotidiennes. Le service informatique met tout en œuvre pour nous permettre d'accéder à nos outils de travail dans de bonnes conditions.

Cependant, la baisse de notre activité est indéniable avec des possibilités de télétravail qui se réduisent considérablement. Les impacts financiers sont d'ores et déjà réels.

Le CIDJ renouait avec le succès à travers des projets très volontaristes auxquels vous avez tous contribué. Il s'agit à présent de préserver nos outils de travail, nos emplois et de ne pas réduire à néant les efforts déployés.

C'est pourquoi, j'ai informé vos représentants du personnel de ma décision de recourir au chômage partiel.

Cette décision ne sera effective qu'à compter du 1 avril 2020. Nous souhaitons mettre à profit cette période pour réfléchir et mettre en commun toutes les idées, suggestions qui pourraient alimenter le télétravail et auxquelles nous n'aurions pas pensé. Ces réflexions pourraient permettre y compris à minima et dans la mesure du possible, à ceux qui sont les plus concernés de poursuivre une activité professionnelle.

Si la période de confinement se poursuit, le chômage partiel sera inéluctable. C'est pourquoi, à terme, pour les salariés qui seraient éventuellement concernés par des mesures de chômage partiel, j'ai pris avec le soutien de Marie Richard, présidente du Cidj, les décisions suivantes :

- Maintien du salaire à hauteur de 90% du net (au lieu de 84%)
- Possibilité d'utiliser les heures écartées par demi-journée ou journée

Vous pourrez continuer à opter si vous le souhaitez pour d'autres solutions : arrêt maladie pour ceux qui ont des enfants de moins de 16 ans, congés...

.../...

Ces mesures permettent à tout un chacun de participer à l'effort collectif en réduisant au minima les impacts salariaux.

Il s'agira de mesures exceptionnelles et temporaires qui je l'espère trouveront une fin rapide.

N'hésitez pas, si vous souhaitez plus d'informations sur l'activité du Cidj ou si vous avez des suggestions de télétravail à vous rapprocher de vos responsables. Ils sont à votre écoute et nous échangeons par ailleurs au quotidien sur l'évolution de nos actions.

Pour ma part, je vous transmettrai chaque semaine un point d'information sur la situation globale du Cidj.

Nous faisons face à une situation d'urgence, continuons à être solidaires et à faire preuve de cohésion afin de traverser ensemble cette nouvelle épreuve,

Je vous remercie et gardons le lien.



Sophie BOSSET-MONTOUX
Directrice Générale